

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 19 Octobre 2010

DATE DE CONVOCATION :	14/10/2010	CONSEILLERS (ERE) EN EXERCICE :	14
_____	_____	CONSEILLERS PRESENTS :	09
_____	_____	CONSEILLERS ABSENTS/REPRESENTES :	04
DATE D’AFFICHAGE :	14/10/2010	CONSEILLER ABSENT:	01

L’an deux mil dix, le dix neuf octobre, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoint au Maire, Messieurs BEAUVAIS, PROUIN, LEBIGRE, JOUENNE
Etaient absents/représentés : Mme CERTAIN a donné pouvoir à M.PASQUIS, M. ALINGRE à M. DA LAGE, M.TARDIF à M.HALLEY,
M.BUISSON a M. JOUENNE, M.CHAHER à M.LEGRAND

Secrétaire de séance : Thierry JOUENNE

Ordre du jour

Délibération animateurs CLSH
Délibération Coordonateur Adjoint recensement
Délibération rémunération Agents Recenseurs
Prime fin d’année
Décision Modificative
Travaux ‘Chaussée du Roy’
Questions diverses

0. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2010

En absence de remarques, le procès verbal du conseil du 13 septembre 2010 est adopté.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter ses excuses pour le report de la date du Conseil du 18 au 19 octobre.

1. Délibération Animateurs CLSH

Compte tenu de l’ouverture du centre de loisirs sans hébergement durant les périodes périscolaires,

En application de la réglementation en matière d’encadrement pour assurer la sécurité des enfants,

Le Maire explique au Conseil Municipal qu’il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants, pour couvrir les périodes d’ouvertures du centre :

- 25 OCTOBRE 2010 AU 29 OCTOBRE 2010
- 21 FEVRIER 2011 au 25 FEVRIER 2011
- 18 AVRIL 2011 au 22 AVRIL 2011
- 04 JUILLET 2011 au 29 JUILLET 2011

4 agents d’animation, selon la périodicité, pour la mise en œuvre des activités d’animation et 1 agent d’entretien pour assurer l’entretien des locaux.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, AUTORISE le Maire à créer ces postes à durée déterminée par arrêté afin de pourvoir à ces fonctions correspondant à un besoin occasionnel.

Ces contrats rédigés en application de l’alinéa 2, article 3 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la Fonction Publique Territoriale stipuleront :

- pour le ou les recrutements d’agent(s) d’animation : contrat établi pour la période concernée
- pour le recrutement de l’agent d’entretien : arrêté du Maire pour la période concernée, rémunération à l’indice bru 244 majoré 292

- CONFIE au Maire toutes les délégations utiles à l’application de la présente décision.

- DECIDE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget concerné.

2. Délibération Coordonateur Adjoint de Recensement

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité a désigné, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2010, Pierre PASQUIS comme coordonateur de l’enquête de recensement 2011 et qu’il a lieu de désigner un coordonateur adjoint.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, accepte, à l’unanimité, la candidature de Didier LEGRAND et le désigne comme coordonateur adjoint de l’enquête de recensement 2011.

3. Délibération rémunération Agents Recenseurs

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents qui vont effectuer les opérations de recensement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,00 euros la feuille de logement remplie
- 1,00 euros le bulletin individuel

Sur laquelle viendront se greffer l'indemnisation des séances de formation (sur la base du SMIC en vigueur) et des frais de déplacements pour s'y rendre ;

Autorise Le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants et lui confie toutes délégations utiles à l'application de la présente décision ;

DIT que cette rémunération ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2011, au chapitre 12, article 64118 pour les indemnités allouées aux Agents Recenseurs.

4. Prime de fin d'année

Monsieur Le Maire expose que le décret n° 200.61 du 14 janvier 2002 a créé l'indemnité d'administration et de technicité applicable au personnel et propose de reconduire, pour l'ensemble du personnel stagiaire, titulaire et contractuel, la prime accordée l'an passé, pour un montant de 550.00 € /Brut par agent.

Cette indemnité est attribuée à l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et contractuels, tous statuts confondus, pour tenir compte, selon leur fonction, de:

- la manière de servir dans l'exercice de ses fonctions,
- l'assiduité au travail
- de la prise de responsabilité
- la technicité et la qualification

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'attribuer à l'ensemble du personnel quel que soit leur statut ; agents titulaires, stagiaires et contractuels, (en contrat de droit privé, en contrat d'accompagnement pour l'emploi et/ou en contrat de remplacement), une prime de 550.00€/brut pour l'année 2010,
- que ce montant sera proratisé en fonction de la date d'entrée en fonction de l'agent,
- d'inscrire au budget de l'exercice, les crédits correspondants au chapitre 012.

5. Décision modificative budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2010.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	16878	OPFI			AUTRES DETTES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIE...	3 675,00
Total						3 675,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2188	900			DEP IMPREVUES	-3 675,00
Total						-3 675,00

6. Travaux 'Chaussée du Roy'

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite aux différentes réunions avec l'entreprise ARC EN TERRE, le planning des travaux de rénovation et d'enfouissement des réseaux de la Chaussée du Roy a été dressé. Ils débuteront fin 2011, au plus tard début 2012, pour un coût estimé à 500 000 €. Les pages 8 et 9 de 'SAHURS LE JOURNAL' retracent l'intégralité des travaux.

7. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que :

- Madame de VILLEQUIER et sa famille remercient, le Conseil, d'avoir partagé leur peine lors du décès de M. André de Villequier ;

- L'association 'L'Age d'or' invite les membres du Conseil à partager le pot de l'amitié, lors de l'assemblée générale, le 20 octobre, à 19h30 ;
- Une réunion d'information sur les travaux d'assainissement du Puits Fouquet se tiendra le 22 octobre, à 19h, à la salle polyvalente. Les Habitants concernés sont conviés à cette réunion ;
- Les plis concernant la construction des logements (CHARMILLES II) ont été ouverts, il se rendra à la réunion, au Foyer Stéphanaï, le vendredi 22/10, à 14 h ;
- Que les membres du Conseil sont invités aux noces d'or de M. et Mme Jean SIMON, le 23 octobre, à 11 h, à la Mairie ;
- Les travaux autour de la mare commenceront le lundi 25 octobre avec la préparation de plantations de 16 arbres fruitiers et la création d'une noue permettant l'évacuation de l'eau vers la mare ;
- L'assemblée générale de l'ADMR aura lieu le 29 octobre, à 20h, au Château de Hautot-sur-Seine ;
- Le Conseil est invité aux cérémonies organisées par l'Association des Anciens Combattants, à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918 ;
- A l'issue de la réunion organisée en présence de l'entreprise originaire des travaux, la régulation du chauffage par le sol au Groupe Scolaire sera revue. Un nouveau rendez-vous est prévu le jeudi 28 octobre.

8. Tour de Table

Didier LEGRAND souhaite qu'un arbre de Noël d'environ de 2,50 m pour l'école soit installé pour le 3 décembre afin que l'opération 'Boules de Noël', initiée dans le cadre du Téléthon, puisse avoir lieu. Il signale le dépôt sauvage de compteurs à eau en haut du Chemin de Soquence (entre -temps ceux-ci ont disparu).

Il informe que :

- Le conseil d'école se réunira le 12 novembre ;
- une commission 'Cadre de Vie' est programmée le 28 octobre avec, à l'ordre du jour, la proposition d'une plaquette retraçant les différents chemins communaux ;
- La commission scolaire se réunira le 10 décembre ;
- La nuit des peintres aura lieu les 27 et 28 novembre ;
- Un repas dansant est prévu, le 4 décembre, dont le bénéfice sera reversé au téléthon.

Jean-Paul BEAUVAIS interroge Monsieur Le Maire sur le projet du GPMR (Grand Port Maritime de Rouen). Monsieur Le Maire l'informe que LE GPMR a lancé un appel à candidatures pour la création d'une ferme photovoltaïque à l'emplacement de la chambre de dépôt. Une modification du POS étant nécessaire, Le Conseil aura à se prononcer sur ce projet.

Patrice HALLEY signale les mécontentements de certains Habitants sur l'arrêt non justifié du bac de LA BOUILLE/SAHURS.

Stéphane PROUIN signale au Conseil que la réglementation sur la présence d'engins agricoles aux abords des routes lors de la coupe du maïs n'est pas respectée.

Thierry JOUENNE informe que la télévision 'tout numérique' arrivera à Sahurs, le 1^{er} février 2011. Ce dispositif impose la détention d'un décodeur TNT (déjà présent dans les téléviseurs récents). L'information sera diffusée dans le prochain journal. Par ailleurs, il demande au Conseil de bien vouloir excuser les membres de la commission 'Communication' pour le retard dans la distribution du JOURNAL de Sahurs, dû à un problème informatique.

Pierre PASQUIS s'interroge sur l'avancement de l'équipement WIFI reliant l'internet les classes maternelles et la garderie-accueil ados à l'internet du groupe scolaire de l'école. En réponse, on lui précise que la Société QUADRIA, intervenue pour l'étude, a été relancée ce jour, pour l'envoi d'une proposition chiffrée.

Il informe le Conseil que :

- aucune famille de Sahurs n'a déposé un dossier à l'épicerie sociale de Canteleu dorénavant chargée de l'étude des demandes d'aide ;
- Monsieur LANDRE souhaite offrir une statue représentative d'un cheval à la Commune.

Monsieur ROBILLARD informe Le Conseil que l'effectif des élèves de l'école s'élève à 138 enfants.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22h15.

Le Maire

Guy DA LAGE